

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès verbal - Mercredi le 20 décembre, 2017**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 20 DÉCEMBRE 2017 À 16H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.**

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN  
LYNNE LACHAPELLE  
LYNN NOËL  
SYLVAIN LA FRANCE  
HENRI CHAMBERLAIN  
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : WENDY WADDELL

---

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire – trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils peuvent renoncés à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

---

2017-12-365

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session. Heure : 16h04

**ADOPTÉE**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

1. Ouverture de la séance
  2. Période de questions
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Achat de Véhicule d'urgence
  5. Accès aux immeubles municipaux
  6. Période de questions
  7. Clôture de l'assemblée
- 

2017-12-366

3. **ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2017-12-367

4. **OFFRE D'ACHAT D'UN VÉHICULE D'URGENCE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Vaughan a lancé un appel de soumission pour la disposition d'un Camion de Sauvetage, Spartan Advantage 2001;

**ATTENDU QUE** par l'entremise d'une enchère publique informatisée, la municipalité de Kazabazua doit être enregistrée auprès de cette enchère;

**ATTENDU QUE** la vérification mécanique et la visite du camion a eu lieu et que le conseil a individuellement pris connaissance de la photo accompagnant cette offre de soumission;

**ATTENDU QU'**il est important de vérifier les mises pour cette offre qui se termine jeudi le 21 décembre 2017;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu,

**QUE** le conseil mandate l'administration générale et le service incendie de placer des mises allant jusqu'à un montant maximale pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ et d'octroyer l'achat au montant de la mise sous le seuil de 15 000 \$.

**ADOPTÉE**

2017-12-368

5.

## **ACCÈS AUX IMMEUBLES MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Code Municipal du Québec chapitre C-27.1 Section I, article 179, que toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de «secrétaire-trésorier»;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire étant la personne ayant la plus haute autorité qui exerce la loi sur l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels peut désigner une personne responsable,

**PAR CONSÉQUENT** le maire désigne le secrétaire-trésorier comme la personne responsable à l'accès des documents, responsable des documents archivés ou de la protection des documents personnels,

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil antérieur par sa résolution № 2014-02-62 concernant les règles de clés municipales # RCM-2014F;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil veut modifier cette règle ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu que cette règle est modifier pour indiquer que le maire aurais une clé d'accès pour tout les bâtiments municipaux pour lui permettre son droit de supervision, control et d'investigation.

**ADOPTÉE**

6.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2017-12-369

7.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 16h20.

**ADOPTÉE**

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Robert Bergeron,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Wendy Waddell

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».